



Article 1 - Généralités

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SPIE ICS assure la fourniture de biens et services dans le cadre de l'opération Ordi'Lot pour l'année scolaire 2023/2024. SPIE ICS se réserve le droit de refuser toute commande ne répondant pas à ces présentes conditions générales.

Les conditions de mise en œuvre de cette opération sont consultables sur le site du Département du Lot.

L'opération Ordi'Lot s'adresse aux familles des enfants qui entrent en classe de 6^{ème} à la rentrée scolaire 2023/2024 et qui sont :

- scolarisés dans un collège du Lot (public ou privé sous contrat),
- ou pris en charge dans un établissement spécialisé et inscrits en classe d'intégration dans un collège,
- ou domiciliés dans le Lot et bénéficiant d'une instruction en famille (école à la maison).

L'opération s'adresse également aux familles des enfants qui intègrent pour la première fois un collège du Lot en classe de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Dans le cadre du règlement de l'opération d'aide à l'acquisition d'un ordinateur portable approuvé par la délibération N°CP-23-0188 du Département du Lot, le bénéficiaire du dispositif Ordi'Lot, représentant légal de l'élève, déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et en avoir accepté les droits et obligations y afférents.

Le bénéficiaire du dispositif Ordi'Lot est ci-après dénommé sous le terme de « Consommateur ».

Les biens fournis dans le cadre du dispositif Ordi'Lot consistent en :

- un ordinateur portable convertible et tactile ASUS VivoBook Flip Pro 14 équipé de :
 - un processeur Intel Core i3-1115G4/ Fréquence processeur : 3.0GHz / Boost 4.1GHz
 - une mémoire vive de 8 Go
 - un écran tactile 14" full HD rotatif à 360°
 - une webcam intégrée 720p
 - un disque dur SSD M2 256 Go
 - une connexion sans fil wifi/ bluetooth
- une sacoche
- une souris
- le système d'exploitation Windows 11 Education
- un antivirus
- plus de 100 logiciels et ressources éducatives et une bibliothèque de 140 livres.

Ces biens sont ci-après dénommés « les produits ».

SPIE ICS se réserve le droit de modifier les caractéristiques des produits en fonction des évolutions technologiques imposées par le constructeur sous réserve du respect des caractéristiques essentielles initiales et de l'accord préalable du Département du Lot.

Le Consommateur reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la passation de commande, des caractéristiques essentielles des produits annexées au dossier de demande.

Article 2 - Commandes

Seules les commandes confirmées par l'envoi du formulaire de commande accompagné de son règlement pourront être acceptées. Toute commande sera payée par carte bancaire, par chèque ou virement bancaire. Elle ne sera validée qu'à réception du moyen de paiement. Le RIB de la Société SPIE ICS sera communiqué au Consommateur souhaitant utiliser le virement bancaire.

SPIE ICS peut refuser la commande notamment en cas de rejet du chèque pour défaut de provision ou chèque volé ou falsifié.

Une fois confirmée par SPIE ICS la commande est ferme et irrévocable pour le Consommateur.

Article 3 - Prix

Seule une proposition écrite engage SPIE ICS. Le prix à payer par le Consommateur sera celui indiqué sur le barème joint au dossier.

Le prix à payer par le Département sera celui du prix, éventuellement révisé, du pack Ordi'Lot.

Les prix sont libellés en euros. La facture, établie au nom du Consommateur et du montant réglé par lui, sera remise par le Département avec le pack Ordi'Lot lors des distributions.

Article 4 - Conditions de paiement

Pour la validation de la commande, les modes de paiement acceptés sont : la plateforme de paiement en ligne PAYZEN, la carte bancaire, le chèque bancaire ou le virement bancaire. Pour les paiements PAYZEN, le numéro de dossier doit figurer sur l'ordre de paiement. Pour les paiements par chèque, l'ordre doit être établi au nom de « SPIE ICS » et doit impérativement comporter le numéro de dossier qui figurera au dos du moyen de paiement. Afin d'assurer une certaine sécurité, les paiements seront encaissés au minimum 30 jours avant la date de livraison prévue. Pour les paiements par virement, le règlement doit être émis dans sa totalité sur le compte bancaire de « SPIE ICS » quand le Département aura validé le montant. L'ordre de virement doit impérativement comporter en référence le numéro de dossier.

Défaut de paiement : SPIE ICS se réserve le droit de refuser toute commande d'un Consommateur avec lequel existerait un litige de paiement ou pour lequel la somme correspondante ne serait pas encaissée par SPIE ICS à la date de distribution.

SPIE ICS établira une facture où figurera la référence à l'opération Ordi'Lot du Département. Cette facture servira de bon de garantie et de preuve en cas de vol ou sinistre. Elle sera remise au Consommateur lors de la distribution. Elle sera du montant réglé par le Consommateur et comportera le numéro de série du portable.

Afin que le Département soit informé de l'engagement financier des familles, SPIE ICS confirmera au Département la réception de chacun des paiements en s'appuyant sur son outil OLO.

Article 5 - Transport et livraison

Le transport et la livraison sont effectués par SPIE ICS ou par un transporteur de son choix. Les produits seront livrés dans le lieu indiqué par Le Département du Lot.

Les produits seront distribués au Consommateur par le Département dans les collèges du Lot.

Le Consommateur sera invité à venir retirer son portable après encaissement de sa participation.

Les remises des produits pour la fin de campagne se feront par envoi Chronopost au domicile des familles.

Le Consommateur est tenu, lors de la réception, de vérifier les biens livrés et de signaler lors de cette remise la moindre trace manifeste de choc ou de détérioration. Le défaut de réserve et l'absence d'information à SPIE ICS dans les 48 heures suivant la livraison rendront toute réclamation ultérieure irrecevable.

Article 6 – Droit de rétractation

Conformément aux articles du Code de la Consommation, le Consommateur dispose d'un droit de rétractation pendant un délai de 14 jours francs qui commence à courir à compter de la réception des produits. Le Consommateur peut, dans les 14 jours suivant la réception des produits, exercer ce droit en envoyant à SPIE ICS une

lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

SPIE ICS
Projet Ordi'Lot 2023
8 Rue Jules Védrières – 31400 TOULOUSE

Il en informera également le Département du Lot.

Le Consommateur dispose alors d'un délai de 14 jours, à compter du jour de sa rétractation, pour renvoyer à ses frais les produits. Cette faculté de rétractation ne peut pas être mise en œuvre si le ou les produits ont manifestement fait l'objet d'une utilisation, c'est à dire sous réserve que les produits ne portent pas la marque d'une utilisation prolongée dépassant le temps nécessaire à leur test (au-delà de quelques minutes) et soient dans un état permettant leur revente. Les produits doivent impérativement être renvoyés dans leur conditionnement d'origine avec tous les accessoires tels que précisés au sein de l'article 1, (ainsi que les notices d'emploi et documentation) et au moyen d'un emballage adapté au type de produit à l'adresse suivante :

SPIE ICS
Projet Ordi'Lot 2023
8 Rue Jules Védrières – 31400 TOULOUSE

Le Consommateur devra également joindre au retour l'original de la facture dont il conservera une copie.

Si les conditions énumérées ci-dessus sont avérées, le retour des produits donnera lieu à un remboursement égal au montant total des sommes versées par le Consommateur, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé. Dans le cas contraire, SPIE ICS tiendra à la disposition du Consommateur les produits et aucun remboursement ne sera effectué. Les frais de retour sont à la charge du Consommateur ayant exercé le droit de rétractation.

Article 7 – Dispositif d'assistance et Service après-vente

7.1 Le dispositif d'assistance

Un dispositif d'assistance est mis à disposition du Consommateur pour toute demande d'assistance ou déclaration de panne. Ce dispositif d'assistance est accessible :

- par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 18h via un numéro non surtaxé (0800 979 970)
- par courriel à une adresse dédiée : assistance.ordilot@spie.com

Le Consommateur sera informé de l'état d'avancement de sa demande par mail/SMS. Il pourra obtenir des compléments d'information en s'adressant à la plateforme téléphonique.

En cas de difficulté, le Consommateur prendra contact avec le Département qui interviendra pour son compte auprès de SPIE ICS.

7.2. Garanties

Les produits sont garantis par SPIE ICS conformément à la réglementation en vigueur.

Les produits vendus par SPIE ICS dans le cadre du dispositif Ordi'Lot bénéficient des garanties suivantes :

- le portable fourni dans le cadre de l'opération Ordi'Lot et ses accessoires (chargeur, batterie, souris et sacoche) sont garantis pièces et main d'œuvre, retour atelier et restitution au consommateur, pendant 2 ans à compter du jour de la remise des produits au Consommateur ;
- cette garantie est assurée par SPIE ICS ;
- SPIE ICS enregistre la demande du Consommateur et vérifie que la panne entre bien dans le service de garantie des produits ;
- un rendez-vous est pris pour la récupération du portable par coursier au domicile du collégien ;
- le portable est réparé puis retourné par coursier qui le dépose au domicile du collégien ;
- le délai d'enlèvement est de 2 jours à compter du jour de fin du diagnostic par le centre d'appel ;
- le délai de restitution au Consommateur après dépannage est de 15 jours à compter du jour du diagnostic par le centre d'appel ;

- après tout dépannage ou échange de disque du portable, le portable sera rendu au Consommateur prêt à fonctionner : la configuration initiale du portable sera restaurée et le mot de passe re-initialisé à son état d'origine, les mises à jour Windows, du Bios ou des pilotes seront faites, les données du Consommateur seront conservées dans la mesure où elles sont récupérables.

7.3. Exclusions

En tout état de cause, les garanties ne couvrent pas les mauvais traitements et la mauvaise utilisation des produits. En particulier, ne font pas partie de la garantie :

Les dégâts occasionnés par les mauvais traitements comme par exemple les casses d'écran, les signes superficiels d'usure comme les rayures et les traces et dégâts occasionnés par les chocs.

L'intervention sur le matériel endommagé en raison d'une utilisation malavisée, accidentelle ou abusive des produits (notamment mais sans s'y limiter, l'utilisation de tensions et fusibles incorrects, l'utilisation d'accessoires ou de dispositifs incompatibles, une ventilation insuffisante ou inadaptée ou le non-respect du mode d'emploi), d'une modification de la configuration livrée, d'un environnement physique inadapté, d'un environnement de fonctionnement incompatible, d'une opération de maintenance injustifiée effectuée par le propriétaire des produits ou par une personne non habilitée, du retrait ou de la modification des étiquettes d'identification des produits.

Les réparations occasionnées par des problèmes logiciels ou par une modification, une réparation ou un réglage réalisé par toute personne autre que l'intervenant de SPIE ICS.

L'intervention de SPIE ICS sur toute panne non couverte par la garantie fait l'objet d'une facturation minimum de 50 € HT pour le diagnostic et l'établissement d'un devis. En cas de refus du devis un coût de 30 € HT pour le transport retour sera facturé en plus. Le matériel ne sera pas retourné, réparé ou non, tant que ces frais ne seront pas intégralement payés.

Article 8 - Réserve de propriété

SPIE ICS conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix dû par le Consommateur.

Article 9 - Assurance

L'assurance du matériel contre tout dommage accidentel (perte, casse, vol...) relève de la responsabilité du Consommateur. SPIE ICS informe le Consommateur qu'il ne bénéficie d'aucune assurance vol et casse liée aux produits. S'il souhaite assurer les produits, il devra le faire de manière indépendante en souscrivant lui-même une assurance auprès de la compagnie de son choix.

Article 10 - Logiciels

Les conditions d'installation et d'utilisation des logiciels sont celles de l'éditeur que le Consommateur trouvera dans l'emballage lors de la livraison des produits. Le Consommateur s'engage à respecter strictement ces conditions et s'interdit de porter atteinte aux droits des auteurs.

Article 11 - Force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel qu'interprété par la jurisprudence française, c'est à dire la survenue d'un événement extérieur, imprévisible et irrésistible indépendant de la volonté des parties, l'exécution des obligations découlant de la commande ou du contrat sera suspendue.

Article 12 – Données personnelles

SPIE ICS s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations communiquées par le Consommateur. Ces dernières sont confidentielles et ne seront utilisées que pour le traitement de la commande et le service après-vente.

Article 13 - Droit applicable - Attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sont soumis au droit français. En cas de litige, le Consommateur s'adressera en priorité à SPIE ICS pour obtenir une solution amiable. A défaut, les tribunaux français sont compétents.